

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON  
DU 7 JUILLET 2005**

**Etaient présents :**

M. Christian ARMAND, Maire, Président de Séance,  
Mme BLANC Adjointe, Mmes LEANDRE, LEMAITRE, ROLLI,  
Mrs CARETTI, COLLOMBET, DAVIS, GIGI, GIROD, LEVRIER, RABILLER.

**Absents excusés :** M. Peray (pouvoir à M. Armand), M. Martinek, M. Collet (pouvoir à M. Gigi),  
M. Zamora, M. Moutton (pouvoir à Mme Blanc).

Ouverture de la séance à 20 H.

**Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour pour présenter une nouvelle délibération concernant la création du SIVU à vocation scolaire.**

*Accepté à l'unanimité*

**1 Mme Léandre est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

**2 Le compte rendu de la séance du 16 juin 2005 est approuvé à l'unanimité.**

**3. DELIBERATIONS :**

**Vente du bâtiment communal place St Antoine :**

Courrier de M. Arba

En préambule à la délibération ci-dessous, Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de M. Arba qui propose d'acheter le bâtiment communal Place St-Antoine pour un montant de 90 000 € Cette proposition est refusée à l'unanimité par les conseillers du fait que M. Arba n'a pas la possibilité d'accéder à ce bâtiment pour la partie privative par l'arrière.

**3.1. Vente du bâtiment communal place St Antoine à M. Claude Girod :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de M. GIROD Claude, pour l'acquisition du bâtiment communal place St Antoine cadastré lieudit «Peron » section C n° 633 d'une superficie totale de 160 m<sup>2</sup>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de vendre à M. GIROD Claude, le bâtiment situé Place St Antoine au prix de 80 000 € et selon les conditions suivantes qui seront notées dans l'acte de vente :
  - \* garder le volume du bâtiment
  - \* les ouvertures de la façade sur rue resteront inchangées, avec conservation des pierres apparentes.
  - \* une activité en concertation avec la commune devra être créée au rez-de-chaussée.
  - \* un seul logement sera accepté.
  - \* les accès privatifs (hors activité) et les parkings et garages se feront sur l'arrière du bâtiment.
  - \* un permis de construire devra être déposé dans l'année suivant l'acquisition.
  - \* les travaux devront être réalisés dans les deux ans de validité du permis.

En cas de non respect de ses clauses, la commune se réserve le droit de reprendre son bien au prix d'achat, quelque soit les dépenses réalisées pour le bâtiment.

- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'acte notarié à intervenir, et toutes pièces s'y rapportant.

*M. GIROD Philippe se retire du vote*

*Madame Lemâtre souhaite que le rez-de-chaussée reste propriété communale.*

*Monsieur Rabiller ne souhaite pas la vente de ce bâtiment.*

**Voté à la majorité : 2 voix contre, Mme Lemâtre et M. Rabiller.**

### **3.2. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place St Antoine :**

M. le Maire, informe l'assemblée que des travaux supplémentaires d'un montant total de 45 649.40 €HT non prévus au marché initial relatif à l'aménagement de la place St-Antoine et de la Grand'rue ont été réalisés, et qu'il y aurait lieu d'approuver l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre conclu avec la SCP DUCRET-GROS, cabinet de géomètres experts associés à Saint-Genis-Pouilly,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n° 1 d'un montant de 3 423,70 €HT soit 4 094,75 €TTC.
- DIT que le montant total des honoraires avec l'avenant s'élève à ce jour à 31 780,58 €HT soit 38 009,57 €TTC, et que le montant de la dépense sera prévue au Budget primitif 2005.
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'avenant N°1 à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

*Acceptée à l'unanimité*

### **3.3. Tarifs pour minis-camps et activités estivales par le Centre de loisirs :**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu de prévoir des tarifs pour les minis camps et activités estivales qui seront organisés par le Centre de Loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

#### **Pour les minis camps du Centre de Loisirs**

##### **1) séjour « école des sorciers » semaine du 25 au 29 juillet 2005.**

- Prix du séjour tout compris pour les enfants de Péron

\*155 €avec bons CAF.

\*166 €sans bons CAF

Pour les enfants hors commune rajouter 10 €soit 2 €par jour.

##### **2) séjour multisports de 5 jours à Seyssel semaines du 18 au 22 juillet et du 1<sup>er</sup> au 5 août.**

- Prix du séjour pour les enfants de Péron (voyage, déplacements sur site, pension complète) :

- 260 €avec bons CAF

- 271 €sans bons CAF.

Pour les enfants hors commune rajouter 10 €soit 2 €par jour.

Un acompte de 70 euros par mini camp sera demandé à l'inscription pour validation de la participation.

#### **Pour les activités culturelles, sportives et autres :**

#### **Rappel des tarifs :**

Le jour de garde (mercredi ou 1 jour pendant les vacances):

	<b>PERON</b>				
	Matin	A.Midi	Journée sans repas	Journée avec repas	Repas seul
	8h /11h45	13h30/18h	8h/18h	8h/18h	11h45/13h30
<b>1 enfant</b>	<b>10€</b>	<b>12€</b>	<b>18€</b>	<b>23</b>	<b>5€</b>
<b>2 enfants</b>	<b>18€</b>	<b>21€</b>	<b>32€</b>	<b>42</b>	<b>5€</b>
<b>3 enfants</b>	<b>22,5€</b>	<b>27€</b>	<b>42€</b>	<b>57</b>	<b>5€</b>

	HORS COMMUNE		Journée sans repas	Journée avec repas	Repas seul
	Matin	A.Midi			
	8h /11h45	13h30/18h	8h/18h	8h/18h	11h45/13h30
<b>1 enfant</b>	<b>12€</b>	<b>14€</b>	<b>20€</b>	<b>25€</b>	<b>5€</b>
<b>2 enfants</b>	<b>22€</b>	<b>25€</b>	<b>36€</b>	<b>46€</b>	<b>5€</b>
<b>3 enfants</b>	<b>28,5€</b>	<b>33€</b>	<b>48€</b>	<b>63€</b>	<b>5€</b>

Les forfaits :

<u>PERON</u>				<i>HORS COMMUNE</i>			
Avec CAF		Sans CAF		Avec CAF		Sans CAF	
5 jours	7 jours	5 jours	7 jours	5 jours	7 jours	5 jours	7 jours
<b>77€</b>	<b>90€</b>	<b>88€</b>	<b>106€</b>	<b>87€</b>	<b>104€</b>	<b>98€</b>	<b>120€</b>

Les bons CAF sont acceptés et déduits du montant dû, la CAF reversant la valeur du bon en même temps que les subventions annuelles.

Un acompte de 30 % (pour les forfaits uniquement) sera demandé à l'inscription pour validation de la participation.

- En cas de déplacement, un supplément dans la limite de 20 €par activité (correspondant au transport, aux frais d'entrée, etc..). pourra être demandé.
- En cas de nuitées au centre de loisirs un supplément dans la limite de 20 €maximum pourra être demandé pour le repas et l'encadrement par 2 animateurs.

*Acceptée à l'unanimité*

### **3.4 Demande de subvention au SDIS pour divers équipements pour le service incendie :**

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'il avait été prévu lors du vote du Budget Primitif 2005 de pourvoir en matériel de sécurité le CPI pour un montant de 2725,54€ht (3259,75 €ttc). Et en habillement pour un montant de 1580,13 €ht (1889,84 €ttc). Certains de ces équipements étant subventionnés par le S.D.I.S., il y aurait lieu de demander la participation correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- SOLLICITE auprès du Service Départemental d'Incendie et de secours (S.D.I.S.) une subvention pour une dépense apparemment éligible de :
  - ◆ 1842,62 €ttc en habillement (subventionnable à 60 % soit 1105,57 €),
  - ◆ 2381,91 €ttc en matériel d'incendie et de sécurité ARI (subventionnable à 20 % soit 476,38 €).
  - ◆ 363,58 €ttc en matériel de sécurité BIPS ( subventionnable à 30 % soit 109,07 €).

*Acceptée à l'unanimité*

### **3.5. Indemnité pour stagiaire :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Melle Laura Rabiller a effectué un stage au secrétariat de Mairie, durant la période du 13 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Compte Tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser à Melle Laura Rabiller une indemnité de 115 €

*Monsieur Rabiller se retire du vote*

*Acceptée à l'unanimité*

### **3.6. Création d'un Syndicat intercommunal à vocation scolaire.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du Conseil Général de construire un collège d'une capacité de 600 élèves à Péron et la délibération prise en date du 24 mai dernier pour la création d'un SIVU à Vocation Scolaire pour la construction d'un gymnase.

Suite à l'avis émis par les services préfectoraux sur le projet de statuts du SIVU, il convient d'apporter certaines modifications sur les articles 2, 6, 7, 8 et 9.

Lecture faite des modifications, LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

- APPROUVE les statuts modifiés annexés à la présente,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents inhérents à la création du SIVU.
- DEMANDE à Monsieur le Préfet la constitution du SIVU par arrêté.

Cette délibération annule et remplace la précédente en date du 24 mai 2005 ayant le même objet.

*Acceptée à l'unanimité*

## **4. POINTS DIVERS**

### **4.1. Centre de Loisirs de Péron**

#### **4.1.1. Bilan de fréquentation**

Après 6 mois d'activités, Monsieur le Maire présente le bilan de la fréquentation pour le périscolaire, les mercredis et les vacances.

- la moyenne de fréquentation du périscolaire est de 158 enfants par mois, donc tout à fait dans la moyenne prévue lors de l'ouverture.
- Les mercredis, ont des moyennes de fréquentation très variable mais sont en dessous des prévisions.
- La moyenne de fréquentation pour les vacances de février et d'avril est très variable, nettement déficitaire pour les vacances de février, la moyenne prévue est atteinte pour les vacances d'avril.
- Pour les grandes vacances, les prévisions donnent de très grandes différences de fréquentation entre les semaines mais d'une façon générale la moyenne prévue devrait être atteinte.

#### **4.1.2. Budget**

La somme initiale de participation communale prévue au budget 2005 était de 33 840 €

A ce jour il faudrait 53 203€ pour équilibrer le budget.

Chiffre pouvant baisser en fonction de la fréquentation.

Le « contrat temps libre » permettrait de faire baisser cette participation de 50 %. Malheureusement les négociations entre la Caisse Nationale d'Allocation Familiale et l'Etat ne sont pas encore signées à ce jour pour les années 2005-2006-2007. La CAF craint que les fonds pour les contrats libres soient fortement diminués. Dans l'attente d'une décision à priori en septembre, le conseil municipal à l'unanimité reporte la décision de poursuite du centre de loisirs à l'Automne, mais accepte d'ores et déjà le principe de l'ouverture du centre jusqu'à la fin de l'année 2005.

En cas de poursuite du centre de loisirs, le calcul de la participation parentale se fera en fonction du quotient familial.

#### **4.2. Bébébus :**

Il manque à ce jour 18 000 € pour l'investissement pour que l'association puisse démarrer en septembre la crèche itinérante.

Dans l'attente d'autres revenus l'association doit prendre un emprunt dont les intérêts seront couverts par les communes (1000 € par commune) *Accord du conseil municipal à l'unanimité.*

#### **4.3. Ecole :**

##### **4.3.1. Création d'une classe**

Monsieur l'inspecteur d'académie nous informe par courrier de la création d'une 8<sup>ème</sup> classe.

Les nouveaux professeurs d'école sont connus.

##### **4.3.2. Cantine scolaire :**

Du fait d'une nouvelle billetterie, ne permettant pas les fraudes, la cantine devrait retrouver un léger bénéfice.

#### **4.4 Aménagement foncier :**

Réunion du 22 juin, compte rendu de M Collet

Secteur étudié: parcelles entre la route de Pougny et la limite avec la commune de Farges. Bonne participation des propriétaires et exploitants. Le travail préliminaire est terminé. Quelques remarques:

- M. BABLET rappelle qu'à la fin des opérations, chaque propriétaire devra retrouver une surface égale avec une variation maximum de + ou - 10%, et une valeur totale en points de + ou - 1%.
- Certains propriétaires ont confondu le document des comptes individuels avec celui du registre de l'enquête publique, d'où nombre de remarques portées sur le mauvais document. M. BABLET précise que la commission communale a pris acte des souhaits portés sur le registre de l'enquête publique, et qu'ils seront pris en compte.
- Un calendrier de rencontre individuelle avec chaque exploitant et le géomètre est communiqué par M. BABLET. Chaque exploitant recevra une invitation. Le calendrier est lors affiché en mairie.
- Rappel par M. BABLET des règlements de vente de parcelles sous seing privé.

#### **4.5 Aménagement du bâtiment de Logras par Semcoda :**

Les deux appartements du rez-de-chaussée sont réceptionnés.

Les travaux des appartements de l'étage devraient être terminés fin août.

#### **4.6. Contentieux divers :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le Recours gracieux de Melle Banderier contre la vente des chemins ruraux de Champ Chaillot et du Mont.

Un courrier dans ce sens sera envoyé à Melle Banderier, et une délibération sera prise au conseil de septembre.

#### **4.7. Voirie :**

La CCPG s'étant engagée à réaliser les travaux d'assainissement pour les riverains de la rue Dommartin à Greny, une première réunion a eu lieu avec la commission voirie et M. Ducret pour définir les travaux à réaliser en parallèle avec la CCPG.

#### **4.8. Collège :**

La nouvelle Carte Scolaire englobant les communes de Collonges à Thoiry pour fréquenter le futur collège de Péron a été votée à l'unanimité par les conseillers généraux le 29 juin.

Le concours d'architecte est lancé, une première sélection des candidats sera faite le 20 juin.

#### **4.9. P.L.U.**

Compte rendu de la réunion avec la commission d'assainissement de la CCPG du 30 juin.

Alimentation eau potable :

Le niveau des nappes phréatiques étant de plus en plus bas dans le pays de Gex, la CCPG a décidé d'alimenter Péron depuis la nappe de Pougny. Les travaux sont prévus en 2007-2008.

En raison de l'augmentation de la population, la CCPG va doubler le réservoir d'eau potable, d'environ 500 m3, un emplacement réservé dans le futur PLU sera prévu.

### **5 COMPTES-RENDUS**

#### **5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :**

##### **5.1.1. Permis de construire (M.Peray)**

Présentation des demandes vues par la commission :

**Réunion du 13 juin.**

##### **DECLARATION DE TRAVAUX**

- Dorthe A. pour la pose d'une clôture et enrochement. Avis défavorable.
- Santiard J.C. pour la construction d'un auvent, chemin de la Polaille. Avis favorable.
- Santiard J.C. pour la construction d'un auvent, chemin de la Polaille. Avis favorable.
- Grivot Y pour la construction d'un portail, chemin de Martenand. Avis favorable.
- Coignet Y. pour une piscine, rue du Mail. Avis favorable.

##### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Mukherjee D. agrandissement bâtiment existant, route de Choudans. Avis favorable.
- Sté Capelli Fontanel pour 54 logements rue du Branlant. Sursis à statuer.
- Baele P. pour villa chemin de la Louye. Avis défavorable.
- Locci F. pour la création d'une Lucarne de toit, rue des Bouvreuils. Avis favorable.

### **5.1.2 Commission relations avec les Sociétés :**

-Assemblée générale du Foot compte rendu de M. Caretti.

-Réunion du 28 juin compte rendu de M. Collet

- Rencontre avec M. GREGGIO, directeur de l'association Le KWATUOR, école de musique dont le siège est à Prévessin: il désire installer une antenne à PERON où des enfants pratiquent des instruments à cordes. Il faudra considérer les priorités quant à l'occupation des salles au calendrier déjà surchargé dans la commune, et la position à prendre lors de demandes de subventions éventuelles. Il lui est demandé de voir avec St Jean, qui vient d'ouvrir la maison des sociétés.
- Il sera fait un rappel aux sociétés concernant le règlement de l'évacuation des ordures ménagères après manifestations et préciser les modalités de règlement, inclus celui des dégâts causés.

### **5.1.3. Commission communication :**

- Réunion du 23 juin pour la numérotation, compte rendu de M. Collet.

- Réunion avec M. OLMY, géomètre, pour poursuivre la numérotation et finaliser le plan des réseaux de sécurité incendie. Une demande de devis de ses travaux est faite.

## **5.2. Commissions intercommunales :**

### **5.2.1. Conseil communautaire.**

Compte rendu de la réunion du 30 juin par M. Armand.

Présentation d'un état des lieux sur l'accueil des jeunes enfants dans le pays de Gex. Le Manque de structure est général surtout dans le Sud.

Présentation du concours d'architectes pour le futur bâtiment communautaire à Gex.

### **5.2.2. Commission Déchets :**

Réunion du 22 juin, compte rendu de M. Collet.

- Validation du budget supplémentaire
- Validation du rapport annuel 2004, disponible au secrétariat de la mairie
- Plate-forme de compostage de Versonnex: il n'y a plus de compostage; seul le broyage subsiste.
- Remise à chaque commune de la liste des points noirs à résorber pour la mise aux normes de sécurité de la collecte des ordures ménagères. Nous avons 12 points noirs à traiter. Les rencontres avec chaque commune et M. FOURNIER, technicien à la CCPG débiteront en Août 2005.
- La station de compostage de Baraty est en suspend: M. CHANEL doit donner rapidement une réponse concernant cette réalisation, après entrevue avec le SIDEFAGE. (la compostière est un paramètre important du PLU et de l'aménagement foncier);
- Concernant l'évacuation des épaves, les procédures ne sont pas encore arrivées dans les mairies.

### **5.2.3. Commission environnement :**

Réunion avec ONF du 17 juin, compte rendu de M. Collet.

Discussion entre l'ONF et les communes de piémont pour la création d'une structure qui aurait en charge la réfection et l'entretien de la route forestière de Collonges à Gex.

## **5.3. Commissions diverses :**

Réunion du Comité de Pilotage de la Haute Chaîne du Jura du 5 juillet, compte rendu de M. Collet.

### **Sous-Préfecture de Gex**

1. Rappel de la démarche engagée sur le site de la Haute Chaîne du Jura et présentation des nouvelles évolutions législatives liées à Natura 2000 (loi sur le développement des territoires ruraux) par la DDAF :

#### **- Historique de la démarche sur le Haut-Jura, état d'avancement**

- Les comités de pilotage Natura 2000 peuvent désormais être présidés par les collectivités (un décret d'application est nécessaire).
- L'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) peut être sollicitée par le propriétaire à condition qu'il signe une charte avec un certain nombre d'engagements en faveur du maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Le manque à gagner pour la Commune est alors remboursé par l'Etat. La procédure sera opérationnelle en 2006 ou au plus tard en 2007.

2. Présentation des objectifs et des principales actions du document d'objectif:

- Présentation de l'état des lieux réalisé dans le cadre du document d'objectifs : cartographie des milieux d'intérêt communautaire et espèces présentes, activités socio-économiques qui s'exercent sur le site.

- Présentation des objectifs et des principales actions pour une gestion durable de ce patrimoine naturel.

**3. Proposition de cahiers des charges pour les premiers contrats Natura 2000**

Contrats forestiers, et restauration d'alpages abandonnés notamment.

**4 Information sur la consultation à venir des communes et EPCI pour l'élargissement du site et sa désignation au titre de la directive Oiseaux**

- Présentation du contexte et de la procédure (DDAF)

- Présentation du périmètre de consultation (DDAF et PNR)

**5. Perspectives sur la poursuite de la démarche (DDAF)**

Le document traitant des enjeux , des objectifs de conservation des territoires NATURA 200 est en cours d'élaboration; il devra être terminé fin 2005, y compris les fiches actions et les textes des chartes liant les propriétaires et les acteurs publics. Chaque action sera décrite et ciblée et sera accompagnée du montant des subventions l'accompagnant. (Europe et Etat). Le document servira aussi à la révision ou à la modification des PLU.

**6. COURRIER**

- Lettre de Mme Gay et de M. Bey.

**SEANCE LEVVE A 23 H 50**